

Université du Sud Toulon-Var

LEA-3/ Salariés

Unité d'enseignement : thème

Semestre 6

Durée de l'épreuve : 1h30

Enseignant : Maria Flores Rodriguez

Le gouvernement brésilien a décidé de légaliser la privatisation de la forêt amazonienne. Hier [le 25 juin 2009], le président Lula da Silva a promulgué une loi qui prévoit de «régulariser» la possession de terres dans la forêt par des individus qui, par le passé, s'en étaient emparés de manière illicite pour cultiver du soja ou pour développer des activités d'élevage.

Cela signifie que 67,4 millions d'hectares vont être distribués à des personnes physiques qui pourront disposer d'étendues atteignant jusqu'à 1500 hectares. La superficie en jeu équivaut à la somme des superficies de cinq grandes provinces argentines: Buenos-Aires, Cordoba, Santa Fé et Entre Rios. Cette loi controversée constitue une défaite pour les écologistes et un triomphe des *ruralistes* [grands agriculteurs fortement organisés au plan politique et très influents dans l'Etat et le gouvernement].

Le gros de la forêt est constitué de terres publiques qui couvrent 1,9 millions de km² et devrait constituer un sanctuaire. En principe, la loi que l'Exécutif a transmise au Parlement et qui a été approuvée avec quelques modifications – dont certaines substantielles – avait une justification. Il s'agissait en effet de rendre plus transparente la possession de très grandes propriétés par des firmes ou des personnes et éviter, au moins en théorie, que l'on abatte trop d'arbres dans ces grandes exploitations.

Mondialisation.ca, Le 4 juillet 2009

Clarín (Argentine)